



Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis

L'apprentissage de la conduite est un apprentissage qui demande une certaine rigueur. En effet, l'enseignement de la conduite vise à préparer des futurs conducteurs à acquérir les compétences nécessaires pour une conduite responsable et sécuritaire, respectueuse des autres usagers et de l'environnement.

Le permis de conduire est devenu un élément essentiel de conservation ou d'obtention d'un emploi. Il permet une mobilité et une flexibilité nécessaire dans certaines branches du marché du travail. Il permet une indépendance sociale et économique, des possibilités plus larges pour trouver du travail ou partir en vacances, se rendre sur les lieux culturels ou à l'université.

Or, le taux de mortalité sur les routes montre une proportion trop importante de jeunes conducteurs. Il est par conséquent primordial de s'axer sur l'information et la formation plutôt que la répression pour faire baisser ce taux.

La formation ne doit pas s'arrêter à l'obtention du permis de conduire. La mise en pratique des apprentissages acquis doit se poursuivre après l'obtention du permis de conduire et doivent être renforcés par des formations post-permis. Ceci afin de sensibiliser les jeunes conducteurs sur les dangers de la route. De prévenir des accidents mortels et de faire prendre conscience que les mauvais comportements routiers peuvent aboutir à des conséquences graves. Au-delà du plaisir de conduire et des sensations fortes, la prise de risque associée à un comportement irrespectueux du code de la route mène souvent à des accidents dont les conséquences aboutissent à une dégradation de la vie ou à la perte de celle-ci.

L'éco-conduite et le respect de l'environnement sont aussi au cœur de l'apprentissage. Le secteur automobile évolue vers une conception des voitures de demain plus propre et respectueuse de l'environnement. Malheureusement, le coût de ces voitures reste encore bien trop élevé et les infrastructures routières ne sont pas encore adaptées. La pollution de l'air a de grave conséquence sur la santé, poussant à la hausse le taux de mortalité, c'est pourquoi il est primordial que tout un chacun prenne conscience de ce danger et adapte son comportement de conduite de telle sorte qu'il engendre le moins de pollution possible.

L'enjeu étant de donner les moyens nécessaires à un bon apprentissage. Ceci passe par une formation de qualité des enseignants de la conduite, ainsi que la mise à disposition des acteurs de la formation d'un encadrement législatif et de mesures permettant aux établissements d'enseignement de la conduite de mener à bien les formations dispensées ; mettre en place des pédagogies adaptées pour permettre d'apprendre, comprendre, et restituer les apprentissages tant au niveau théorique que pratique.

Un bon apprentissage est essentiel pour que la prise de conscience ait lieu, pour que les apprenants deviennent des conducteurs responsable et éco-responsable et respectueux des règles du code la route afin de préserver leur vie et celle des autres usagers.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

LES 6 ÉTAPES



Formation théorique



01

Evaluation de départ



02

Inscription à l'auto-école



03

Réussite à l'examen du code



04



Formation pratique

05

Examen pratique du permis de conduire



06



EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE



Les conditions de passage de l'épreuve pratique pour l'examen du permis voiture. L'épreuve pratique de la conduite permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement du candidat lui permettent de circuler en toute sécurité. L'épreuve est sous le contrôle d'un expert, qui s'attache à évaluer les acquis du candidat, en et hors agglomération, selon les critères fixés par la procédure d'évaluation et conformément au Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité citoyenne (REMC). L'expert observe les réactions et les actions du candidat dans les différentes situations de conduite.

Le déroulé de l'épreuve

L'examen dure 32 minutes. Il comprend :

- La vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- L'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- La présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- L'installation au poste de conduite ;
- Les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes.

Elle se compose en 3 parties :

- un parcours sur des infrastructures routières et dans des situations de circulation suffisamment variées, en privilégiant les passages successifs d'une zone à l'autre

- une phase de conduite autonome mise en place par l'expert, qui consiste à suivre un itinéraire, ou rejoindre un lieu précis. Durant cette phase (qui peut être fractionnée selon les conditions de circulation) pendant une durée de 5 minutes, l'expert n'indique plus de direction.

- 2 manœuvres : l'une indiquée par l'expert, et l'autre consistant en un arrêt de précision selon la signalisation routière.

- Des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule, ou sur le secours.

Évaluation

L'ensemble de l'évaluation repose sur un bilan de 9 compétences, ainsi que 3 compétences transversales et 2 compétences complémentaires.

Pour chacune des compétences décrites ci-dessus, l'examineur attribue la note 0, 1, 2, ou 3.

L'expert évalue l'autonomie et la conscience du risque du candidat au travers des compétences suivantes

- Analyse des situations
- Adaptation aux situations
- Conduite autonome.

Sont admis les candidats ayant obtenu un résultat minimum de 20 points. Le résultat de l'épreuve pratique est adressé au candidat par voie électronique, téléchargeable sur le site : "sécurité routière - permis de conduire - résultat du permis".

Le candidat peut consulter son résultat (CEPC) 48 heures (ouvrables) après son évaluation.

La demande du titre de permis de conduire se fera sur le site de l'ANTS.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Mr Mansouri Kilani, gérant de l'école de conduite dont la dénomination est :

Beauval Auto-école, située au :

6 Avenue Jean Bouvin,
77100 Meaux

et dont le numéro d'agrément est le suivant : E2307700130

Atteste sur l'honneur avoir affiché au sein de l'auto-école les informations relatives aux enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen. Ces informations seront aussi disponibles sur notre site internet : www.beauvalautoecole.com.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Meaux, le 20 octobre 2023

Signature

Mansouri Kilani

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'K' followed by a horizontal line.